

Annexe 1 à la Note aux banques et aux établissements de leasing N°2025-70 : Définitions

Accord de Rétrocession : Toute convention d'intermédiation financière conclue entre le Ministère de Finances et chacun des Intermédiaires Financiers éligibles aux fins de transférer les fonds de la Ligne de Crédit BEI aux Bénéficiaires Finaux éligibles.

Affectation : chaque fraction de la Ligne de Crédit affectée au financement de Projets éligibles mis en œuvre par des Bénéficiaires Finaux éligibles.

Avantage Financier : désigne (i) un avantage financier d'au moins vingt-cinq points de base (25 bps) octroyé par l'Intermédiaire à chaque Bénéficiaire Final sous la forme d'une réduction du taux d'intérêt qui lui est appliqué dans le Contrat par rapport au taux annuel pratiqué par l'Intermédiaire pour un crédit ou un crédit-bail comparable du même montant ou (ii) des durées d'au moins deux (2) ans plus longues pour les opérations réalisées avec les Bénéficiaires Finaux par rapport aux durées qui sont normalement proposées par l'Intermédiaire pour les opérations de ce type qui ne font pas partie du portefeuille.

Bénéficiaire Final : Toute entreprise (y compris sociétés familiales, partenariats, associations, professionnels et travailleurs indépendants) exerçant une activité économique régulière sur le territoire tunisien, quelle que soit sa forme juridique.

Contrat : Contrat de financement conclu entre un Intermédiaire Financier et un Bénéficiaire Final éligible portant sur un financement de Projets respectant les stipulations de la présente Note.

Critères d'Inclusion Sociale : Critères ciblant des segments de marché (groupes sociaux, démographiques ou géographiques) sur la base de vulnérabilités ou d'inégalités dans l'accès au financement, à l'emploi ou à d'autres opportunités économiques et sociales.

Date Finale de Disponibilité : Désigne le jour tombant trente-six (36) mois après la signature du contrat de financement entre la République tunisienne et la BEI.

Date de Versement : Date de disponibilité des fonds de chaque Tranche dans le compte de l'Intermédiaire Financier.

Demande de Versement : Désigne une demande de versement d'une Tranche sur la Ligne de Crédit par un Intermédiaire Financier.

Entreprise de Taille Intermédiaire : Toute entreprise dont l'effectif est d'au moins 250 et au maximum 2999 salariés (équivalent temps plein), en prenant en considération l'effectif des autres entreprises partenaires et liées dans le cas d'un groupe d'affaires selon la recommandation de la Commission Européenne

2003/361/CE (consulter le site Web suivant :http://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/sme-definition_fr).

Financements : Les financements à moyen et long terme octroyés aux Bénéficiaires Finaux éligibles à travers les Intermédiaires Financiers pour financer des Projets. Chaque Financement doit répondre aux critères d'éligibilité et d'affectation des fonds énoncés dans la présente Note.

Intermédiaires Financiers : les banques et les établissements de leasing établis au sens de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de la République Tunisienne.

Jeune : Désigne une personne ayant 15 ans révolus et moins de 30 ans au moment où elle a été employée.

Lettre d'Affectation : Une lettre émise par la BCT à destination de l'Intermédiaire Financier, après vérification de chaque Proposition d'Affectation, confirmant l'approbation des Financements présentés par l'Intermédiaire Financier pour les affecter sur la Ligne de Crédit

Ligne de Crédit : un prêt de cent soixante-dix millions (170.000.000) Euros octroyé par la BEI à la République tunisienne dans le cadre du contrat de financement signé le 18 mars 2024 entre la République tunisienne et la BEI, pour le financement du projet Tunisie - Relance Economique.

NACE : La Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne est la classification des activités économiques dans l'Union Européenne.

Période d'Affectation : Désigne, pour chaque Tranche de fonds débloquée sur la Ligne de crédit en faveur de l'Intermédiaire Financier, la période commençant à la date de versement de ladite Tranche et se terminant douze (12) mois suivant cette date.

Petite et Moyenne Entreprise : Une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 salariés (équivalent temps plein) en prenant en considération l'effectif des autres entreprises partenaires et liées dans le cas d'un groupe d'affaires selon la recommandation de la Commission Européenne 2003/361/CE (consulter le site Web suivant : http://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/sme-definition_fr)

Proposition d'Affectation : A chaque demande de tirage sur la Ligne de Crédit, l'Intermédiaire Financier devra soumettre à l'approbation de la BCT une proposition d'affectation de Projets pour lesquels il souhaite utiliser les fonds à destination des Bénéficiaires Finaux.

Réaffectation : Désigne, pendant la Période d'Affectation, une réaffectation de l'Affectation par l'Intermédiaire Financier d'un Financement déjà approuvé par la BEI aux termes de la Lettre d'Affectation vers le financement d'un autre Financement, qui satisfait aux critères d'éligibilité.

Réemploi : désigne, après la fin de la Période d'Affectation, la réaffectation de l'Affectation d'un Financement par l'Intermédiaire Financier à un autre Financement éligible.

Projets : Nouveaux investissements et (ou) dépenses réalisés par des Bénéficiaires Finaux dans des actifs corporels et/ou incorporels, ainsi que les fonds de roulement qui sont identifiables par leur localisation, leur conception et les avantages qu'ils procurent, selon les conditions définies dans la présente Note.

Système de Gestion Environnementale et Sociale : Est un dispositif intégré, comprenant des politiques, des procédures et des outils, permettant d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques et d'améliorer les performances environnementales et sociales d'une organisation.

Tranche : Le montant de chaque tirage de fonds effectué par un Intermédiaire Financier sur la Ligne de Crédit dans le cadre de son Accord de Rétrocession.